DE_107_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du lundi 29 décembre 2025

Date convocation : 23 décembre 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 1

Le vingt-neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Isabelle BENOIT

Excusé(e)s: Corentin CAPELIER

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Charles ALDROVANDI : Pour.
Jean-Claude AUBERLET : Pour.
Isabelle BENOIT : Pour.
Patrick ROY : Pour.
Rémy MONET : Abstention.
François ROUVEYROL : Pour.
Lisa CLARY : Pour.
Robert DEMOLIN : Pour.

Objet: Subvention exceptionnelle Lozère Endurance Equestre

Le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante d'un courrier de l'association Lozère Endurance Equestre. Celle-ci sollicite une participation financière de la commune à la suite du bilan financier déficitaire de la manifestation des 4, 5 et 6 juillet derniers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'association Lozère Endurance Equestre en 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 20/01/2026
Date de reception de l'AR: 20/01/2026
048-214800195-DE_107_2025-DE
AGEDI